

Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire

Communiqué pour diffusion immédiate Pointe-Claire, le 3 avril 2013

La Ville de Pointe-Claire adopte un règlement pour la création du site patrimonial *La pointe claire*

Bonne nouvelle pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de Pointe-Claire! Le 2 avril 2013, lors d'une séance du Conseil, la Ville de Pointe-Claire a adopté le règlement PC-2787 concernant la création d'un site du patrimoine sur *La pointe claire*.

Il s'agit d'un moment « historique » dans les deux sens du terme, en cette année du tricentenaire de la création de Pointe-Claire. En adoptant ce règlement, la Ville de Pointe-Claire se dote d'outils et de réglementation afin d'assurer la protection du patrimoine historique, architectural, archéologique et naturel de *La pointe claire*.

Pour l'instant, la Ville n'a rien précisé quant aux mécanismes spécifiques qui permettront d'assurer la gestion de ce site, notamment par rapport au financement. Prenant la parole lors de cette réunion du Conseil, Claude Arsenault, président de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire a soulevé cette question et demandé d'obtenir plus d'information sur la gestion de ce nouveau site patrimonial. Rappelant le souhait de tous que cela se fasse en harmonie avec le milieu naturel, urbain et humain de *La pointe claire*, il a réitéré la demande faite à la Ville d'impliquer les propriétaires, la Société et les citoyens dans la gestion du site. La Société offre en effet son expertise à la Ville et aux propriétaires, dans l'espoir qu'elle puisse servir dans la gestion de ce site exceptionnel et assurer le respect de la riche histoire tricentenaire de ce lieu unique.

En décembre 2012, la Ville avait présenté un avis de motion concernant la création d'un site du patrimoine. La Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire a salué ce projet et a tenu en janvier deux séances d'information, l'une en français et l'autre en anglais. L'objectif était d'attirer l'attention sur ce projet et d'informer les citoyens sensibles au patrimoine de l'importance de préserver et de mettre en valeur *La pointe claire*. Dans ce contexte, la Société a publié un mémoire qu'elle a déposé lors de la consultation publique organisée par le CCU (Comité Consultatif en Urbanisme) le 23 janvier dernier, à laquelle ses membres ont assisté en très grand nombre. Ce mémoire, en français et en anglais, est disponible sur le site web de la Société : www.patrimoinepointeclaire.org Ce document se veut un outil de référence qui pourra inspirer la Ville de Pointe-Claire dans la gestion de *La pointe claire* pour les années à venir.

La Société va donc suivre de très près ce dossier et continuera d'informer et de sensibiliser ses membres et tous les citoyens qui ont à cœur l'histoire et le patrimoine.

-30-

Pour plus d'information, contacter Claude Arsenault, président de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire : 514-693-9114 claudepatrimoine@hotmail.com